

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du VENDREDI 16 Décembre 1792.

*** Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.*

P R U S S E.

De Berlin, le 26 novembrs.

LE marquis de Lucchefini est parti pour Varsovie. D'après les ordres envoyés avant-hier au prince de Hohenlohe de remettre sur le pied de paix le corps de troupes qu'il commande en Silésie, on croit être assuré que ces mesures annoncent le dessein formé par notre monarque de ne point se mêler des affaires de France, & que d'aucun côté il n'y aura des hostilités. On dit que l'envoyé turc prendra sa route par Breilaw, afin d'y recevoir, par une estafette, ses nouvelles lettres de créance, & qu'ensuite il se rendra ici pour y continuer sa mission, aux frais de la Porte.

A L L E M A G N E.

Du Bas-Rhin, le 1 décembre.

Quoique les préparatifs des émigrans françois continuent toujours, leur nombre n'est pas si considérable que certains papiers publics l'annoncent. Le cantonnement de Worms est maintenant de quinze cents hommes.

Le magistrat de Francfort a fait desenfes aux ouvriers de cette ville qui ont beaucoup de commandes pour le compte des émigrans françois, de passer à l'avenir aucun contrat de cette espece avec eux.

Les princes françois ont arrêté, pour les cantonnemens, un second reglement de trente articles; ils l'ont envoyé aux chefs pour être lu à la tête de chaque compagnie à leur arrivée dans le cantonnement, lorsque le commandant le jugera nécessaire.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

Extrait d'une lettre de Lyon, du 10 décembre.

La ville & la campagne sont infestés de voleurs. A cela près nous sommes assez tranquilles: mais qu'est-ce qu'une tranquillité qui dépend d'un journaliste Carrier, que vous avez justement comparé à votre Marat; d'un homme qui peut impunément exciter le peuple à mettre en morceaux les administrateurs du département, à se faire des bandoulières de leurs entrailles, & à boire dans leurs crânes? Il y a malheureusement aussi dans quelques clubs des orateurs effrénés qui alimentent l'inquiétude, en parlant sans cesse de réviser & corriger la constitution: c'est dans le comité central que fut rédigée la pétition tendante au renvoi des troupes. La disparition de M.

Vitet notre maire, est encore un énigme. On dit, & sans doute il se justifiera d'une accusation aussi grave, qu'il avoit des correspondances avec le scélérat Jourdan d'Avignon.

Nos assemblées primaires ont été presque désertes. A peine a-t-on compté 50 votans dans notre section, où il y a cependant neuf cents citoyens achés: on a craint de lutter contre le comité central, où les nominations avoient été préparées, & malheureusement il n'y a pas assez d'esprit public parmi les citoyens, ennemis des cabales, pour s'opposer au torrent, & ramener l'ordre par le grand nombre de leurs suffrages. On parle de porter à la mairie M. Roland de la Plâtrière; à celle de procureur de la commune M. Bret, & à celle de substitut, M. Champagneux. Ce dernier est coopérateur du journal de *Carrier*.

Nous attendons avec impatience que l'assemblée nationale s'occupe enfin des moyens de rétablir les finances & le crédit public, & que laissant de côté toutes les mesures partielles & locales, elle travaille en grand, & par des dispositions générales, à la destruction de l'anarchie. Voilà notre plus grand ennemi. Si la constitution étoit respectée, la loi en vigueur & la force publique suffisante pour l'exécution, alors la confiance renaîtroit, & nous parviendrions, sans secousse, à l'époque légale où ce qui déplaît au plus grand nombre sur la constitution pourroit être réformé. Sans des mesures efficaces, tout se précipitera vers le discrédit universel. Déjà certaines maisons, craignant la perte graduelle des assignats, ne veulent plus vendre qu'au comptant. Pour vous donner une idée de notre situation, les foies qu'on payoit l'année dernière 34 à 36 livres, valent aujourd'hui de 52 à 54: & en foie du pays, les trames, qui se vendoient 24 à 25 liv., s'évalent en ce moment à 40 & 42.

De Paris, le 16 décembre.

Il est arrivé à Saint-Malo des nouvelles de Saint-Domingue. Elles sont datées du Cap du 26 octobre. A cette époque, les negres avoient mis bas les armes: presque tous étoient rentrés dans les habitations, & la révolte des negres étoit entièrement apaisée.

La société des *Amis de la Constitution dite des Feuillans*, a délibéré que ses séances seront publiques, & elles le seront dimanche prochain. Même avant qu'elle eût pris un arrêté à cet égard, elle n'avoit fait aucune difficulté d'admettre un certain nombre de particuliers qui avoient demandé à l'entendre. Elle doit présenter incessamment une exposition de ses principes politiques; & on verra qu'ils reposent sur l'égalité constitutionnelle, que les membres sont bien loin de se prêter, comme ils en ont été accusés, à une transaction qui ressusciteroit la noblesse. Cette société, suivant les belles expressions de M. Lacretelle, ne veut & ne reconnoît que la constitu-

tion, la constitution toute entière, rien que la constitution. La publicité de ses séances, & l'exposition de sa doctrine politique confondront ces lâches detracteurs, ces vils sollicitaires qui sont jouer tous les ressorts de l'intrigue & de la perversité, pour calomnier une société instituée pour défendre la constitution contre les entreprises des patriotes hypocrites, pour respecter les autorités constituées, & pour recommander à tous les citoyens de l'Empire français l'ordre, la justice & la soumission aux loix.

Le grand nombre de membres de l'Assemblée nationale & de simples citoyens qui fréquentent cette société même, & qui pour elle abandonnent les *Jacobins*, annoncent que les *Feuillans* ont pour eux & les vrais amis de la constitution & l'opinion publique.

Avis aux amis de la patrie.

Il n'est point d'ami sincère de la constitution qui n'ait applaudi à la démarche que l'Assemblée nationale a faite auprès du roi, relativement aux mesures à prendre contre les projets hostiles des émigrés. Il est tems enfin de demander aux princes allemands, pourquoi ils soutiennent que ces rebelles fassent dans leurs états des préparatifs de guerre civile; de leur soumettre de leur faire cesser à l'instant, & s'ils refusent, de leur signifier qu'on leur demandera raison à main armée, de cette violation des traités les plus solennels. Cette démarche, qui ne peut être regardée comme une provocation, est approuvée non-seulement par la justice, mais encore par la plus saine politique. Il est évident que le grand intérêt de la France est de sortir de cet état d'inquiétude & de trouble qui l'affaiblit tous les jours: d'empêcher nos ennemis de se fortifier, de prévenir la chute totale du crédit national, & d'étouffer les coupables espérances des mécontents qui conspirent dans le sein de la patrie.

Tout le monde paroissoit convenir de ces vérités. Par quelle bizarre contrariété, des hommes qui se disent patriotes, & qui ont conseillé jusqu'à ce jour les mesures les plus violentes, sont-ils devenus tout-à-coup pacifiques, & s'opposent aux démarches sollicitées par l'Assemblée nationale & sanctionnées par l'opinion publique? Ils disoient, il n'y a que quelques jours, que tout irait bien du moment où le roi le voudroit, & en pouvoient contre les ennemis de la patrie tous les moyens que la constitution lui a confiés; & lorsque le roi se prépare à remplir le vœu de la nation, ils cherchent à répandre des soupçons injurieux sur les motifs de sa conduite, & à nous alarmer sur le succès d'une expédition, dont le succès ne peut être douteux! Ils osent dire que le monarque se serviroit de l'armée victorieuse pour attaquer la constitution; comme si des soldats citoyens, qui ont si bien prouvé leur amour pour la liberté, pouvoient jamais devenir les satellites du despotisme! Félicitons-nous que ces prétendus patriotes jettent enfin le masque, & prennent le soin eux-mêmes de déromper ceux qu'ils ont séduits. Il est évident aujourd'hui, que si tout ne va pas bien, c'est sur-tout la faute de ceux qui paralysent le gouvernement. Ces prétendus patriotes ne craignent pas la guerre, mais la paix. Ils ne se dissimulent pas que le parti qu'on propose, pourroit faire évanouir tous les projets de nos ennemis; mais ce succès établirait le règne de la constitution; & c'est-là le plus grand, l'unique sujet de leurs craintes. Ils cherchent à prolonger la révolution pour profiter des événemens, & ils ne voient pas qu'au lieu d'arriver à l'ordre de choses qu'ils desirerent, ils tomberaient dans l'anarchie, & de l'anarchie dans le despotisme. Ils oublient, les insensés, que ceux qui se font faits les conducteurs de la multitude sont aussi sujets à une responsabilité, & que pour eux sur-tout, la responsabilité, est la mort.

Les bons citoyens, les amis de la constitution, ne seront pas séduits par les conseils perfides de ces prétendus patriotes. Ils

verront que dans la position critique où se trouve la France, tout parti a ses dangers; mais que le plus grand de tous, c'est de la laisser encore dans cet état d'inquiétude & de défiance où elle languit & se consume. En réunissant toutes les forces contre l'ennemi extérieur, on étouffe les divisions intestines: on arrête les complots des mécontents: on prévient la chute totale du crédit, & on le relève même en ramenant la confiance. Le succès d'une démarche que la politique conseille & que la justice approuve, ne peut être douteux dans les circonstances actuelles. Les princes qui violent les traités à notre égard, n'attendront pas sans doute que cinquante mille émigrés aillent vider sur leurs terres la querelle qu'ils ont avec d'autres émigrés pareillement armés. Mais nous ne devons pas perdre un instant; tous les jours nos forces diminuent, tandis que celle de nos ennemis augmentent. *Union & célérité*, voilà tout le secret de notre politique, voilà le seul moyen de sauver la patrie.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. le Monney.)

Supplément à la séance du mercredi 14 décembre.

Réponse textuelle du roi au message de l'Assemblée nationale, du 29 novembre 1791, prononcée par sa majesté le 14 décembre 1791.

MESSEURS,

J'ai pris en grande considération votre message du 29 du mois dernier. Dans une circonstance où il s'agit de l'honneur du peuple français & de la sûreté de l'Empire, j'ai cru devoir vous porter moi-même ma réponse; la nation ne peut qu'applaudir à ces communications entre ses représentans élus & son représentant héréditaire.

Vous m'avez invité à prendre des mesures décisives pour faire cesser enfin ces rassemblemens extérieurs qui entretiennent au sein de la France une inquiétude, une fermentation funestes, nécessitent une augmentation de dépenses qui nous épuise, & compromettent plus dangereusement la liberté qu'une guerre ouverte & déclarée.

Vous desiréz que je fasse connoître aux princes voisins qui protègent ces rassemblemens contraires aux règles du bon voisinage & aux principes du droit des gens, que la nation française ne peut tolérer plus long-tems ce manque d'égards & ces sourdes hostilités.

Enfin, vous m'avez fait entendre qu'un mouvement général entraînoit la nation, & que le cri de tous les Français étoit: plutôt la guerre qu'une paixence ruineuse & avilissante.

Messieurs, j'ai pensé long-tems que les circonstances exigeoient une grande circonspection dans les mesures; qu'à peine sortis des agitations & des orages d'une révolution, & au milieu des premiers essais d'une constitution naissante, il ne falloit négliger aucuns des moyens qui pouvoient préserver la France des maux incalculables de la guerre. Ces moyens, je les ai tous employés. D'un côté, j'ai tout fait pour rappeler les Français émigrés dans le sein de leur patrie, & les porter à se soumettre aux nouvelles loix que la grande majorité de la nation avoit adoptées; de l'autre, j'ai employé les insinuations amicales, j'ai fait faire des réquisitions formelles & précises pour détourner les princes voisins de leur piéier un appui propre à flatter leurs espérances, & à les enhardir dans leurs téméraires projets.

L'empereur a rempli ce qu'on devoit attendre d'un allié fidèle, en défendant & dispersant tout rassemblement dans ses états. Mes démarches n'ont pas eu le même succès auprès de quelques autres princes: des réponses peu mesurées ont été faites à mes réquisitions. Ces injustes refus proviennent des déterminations d'un autre genre. La nation a manifesté son vœu; vous l'avez recueilli; vous en avez pesé les conséquences; vous me l'avez exprimé par votre message: messieurs, vous ne m'avez pas prévenu: représentant du peuple, j'ai senti son injure, & je vais vous faire connoître la résolution que j'ai prise pour en poursuivre la réparation.

Je fais déclarer à l'électeur de Trèves que si, avant le 15 de janvier, il ne fait pas cesser dans ses états tout attroupement & toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y sont réfugiés, je ne verrai plus en lui qu'un ennemi de la France. Je ferai faire une semblable déclaration à tous ceux qui favoriseroient de même des rassemblemens contraires à la tranquillité du royaume; & en garantissant aux étrangers toute la protection qu'ils doivent attendre de nos loix, j'aurai bien le droit de demander que les outrages que des Français peuvent avoir reçus, soient promptement & complètement réparés.

J'écris à l'empereur pour l'engager à continuer ses bons offices, &

si le fait, à déployer son autorité, comme chef de l'empire, pour éloigner les malheurs que ne manqueroit pas d'entraîner une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique. Sans doute, on peut beaucoup attendre de son intervention appuyée du poids imposant de son exemple; mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations; & si elles ne sont point écoutées, alors, messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre, la guerre, qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux conquêtes, ne fait jamais sans nécessité; mais qu'une nation généreuse & libre sait entreprendre, lorsque sa propre sûreté, lorsque l'honneur le commande.

Mais en nous abandonnant courageusement à cette résolution, hâtons-nous d'employer les moyens qui seuls peuvent en assurer le succès. Portez votre attention, messieurs, sur l'état des finances; affermissiez le crédit national; veillez sur la fortune publique; que vos délibérations, toujours soumises aux principes constitutionnels, prennent une marche grave, fière, imposante, la seule qui convienne aux législateurs d'un grand empire; que les pouvoirs constitués se respectent pour se rendre respectables; qu'ils se prêtent un secours mutuel, au lieu de se donner des entraves; & qu'enfin on reconnoisse qu'ils sont distincts & non ennemis. Il est tems de montrer aux puissances étrangères que le peuple français, ses représentans & son roi, ne font qu'un. C'est à cette union, c'est encore, ne l'oublions jamais, au respect que nous porterons aux gouvernemens des autres états, que sont attachés la sûreté, la considération & la gloire de l'empire.

Pour moi, messieurs, c'est vainement qu'on chercheroit à environner de dégoûts l'exercice de l'autorité qui m'est confiée. Je le déclare devant la France entière, rien ne pourra lasser ma persévérance, ni ralentir mes efforts. Il ne tiendra pas à moi que la loi ne devienne l'appui des citoyens & l'effroi des perturbateurs. Je conserverai fidèlement le dépôt de la constitution, & aucune considération ne pourra me déterminer à souffrir qu'il y soit porté atteinte; & si des hommes qui ne veulent que le désordre & le trouble, prenant occasion de cette fermeté pour calomnier mes intentions, je ne m'abaisserai pas à repousser par des paroles les injurieuses distances qu'ils se plairoient à répandre. Ceux qui observent la marche du gouvernement avec un œil attentif, mais sans surveillance, doivent reconnoître que jamais je ne m'écarterai de la ligne constitutionnelle, & que je sens profondément qu'il est beau d'être roi d'un peuple libre.

Le président a été chargé de rédiger un projet d'adresse, pour être portée au roi par un message vendredi.

Le ministre de la guerre, en annonçant qu'il alloit prendre des mesures pour répondre aux intentions du roi, avoit été généralement & vivement applaudi: par une suite de l'enthousiasme qui animoit l'Assemblée, la mention honorable au procès-verbal, l'impression & la distribution ont été décrétées presque à l'unanimité. Plusieurs voix se sont fait entendre ensuite, pour demander l'envoi du discours dans les 83 départemens. Ici quelques voix isolées & perdues dans le tumulte ont fait entendre des réclamations. La proposition a été mise aux voix: deux épreuves avoient décidé qu'elle seroit adoptée. Il y a même eu un membre qui a appliqué aux *patriotes* l'expression de *perturbateurs*, employée par le roi, comme si on pouvoit être *perturbateur* & *patriote*.

On a dit que plusieurs étrangers s'étoient glissés dans la salle: on a demandé qu'ils fussent obligés de sortir, & qu'on remit la proposition aux voix. Les étrangers sont sortis; la proposition a été remise aux voix, & elle a été décrétée. Cependant, sur la demande de M. Laverberie, on a suspendu cet envoi jusqu'au moment où le message de l'Assemblée seroit présenté au roi.

De nouveaux débats se sont élevés sur la demande qu'avoit faite le ministre du grade de maréchal-de-France pour MM. Rochambeau & Lukner. M. Dumas a appuyé avec force la demande du ministre: il vouloit sur-tout que cette grâce accordée aux deux grands généraux de la France fût l'effet d'un assentiment général, & l'expression solennelle de la reconnaissance nationale. L'affaire a été renvoyée aux comités militaire & diplomatique, pour en faire le rapport incessamment.

M. Jaucourt, secrétaire, avoit commencé la lecture du procès-verbal de la séance que l'Assemblée avoit tenue pendant la nuit, lorsque quelques membres ont demandé

que la discussion sur le procès-verbal de la séance de la place Vendôme fût ajournée à demain. L'ajournement a été prononcé: les personnes arrêtées sont restées en état de mandat d'arrêt. La séance a été levée à dix heures.

Séance du jeudi 15 décembre.

La lecture d'un grand nombre d'adresses & de pétitions a rempli les premiers instans de la séance. Une lettre de la municipalité annonce qu'un M. Dupreau, ci-devant chanoine, & âgé de 63 ans, a été constitué en état d'arrestation, ayant été soupçonné de faire le rôle d'embaucheur.

M. Amelot écrit à l'Assemblée qu'il fera brûlé cette semaine une somme de 7 millions en assignats, provenue de la vente des biens nationaux. Cette somme forme le complément de celle de 355 millions.

M. Gentoné a fait lecture du procès-verbal de la séance tenue pendant la nuit du 13 au 14. La discussion s'est engagée sur la question de savoir si on porteroit le décret d'accusation contre les sieur Lucot & Rauch. M. Thuriot a proposé de faire venir à la barre un marchand de vin, chez qui le sieur Rauch avoit fait des propositions d'enrôlement. Le délit a paru au même membre assez constaté pour lancer le décret d'accusation. Des ordres ont été donnés pour que le sieur Lecoin garçon marchand de vin fût amené à la barre.

En attendant qu'il parût, un membre a demandé que le comté des contributions présentât l'état des impositions arriérées, & des obstacles qui s'opposent au recouvrement, afin que l'Assemblée pût prendre les mesures nécessaires. M. Cambon a dit alors que le ministre des contributions ne négligeoit aucun moyen d'accélérer les recouvrements, & qu'il faisoit passer exactement au comité de l'extraordinaire la note des départemens qui avoient achevé les rôles à compte: trois seulement n'ont point encore fait parvenir au ministre l'état de leur travail. Il s'en faut bien que le répartition des districts soit aussi avancé. Il restoit d'un état dont M. Lafond a fait lecture, que, sur 544 districts, 109 seulement ont achevé leur répartition, & les autres sont en retard. On a demandé qu'il fût fait mention honorable au procès-verbal des districts qui, par leur travail sur le répartition, avoient donné aux administrateurs de tout l'empire l'exemple du vrai patriotisme. Plusieurs membres ont observé que, depuis l'époque où l'état avoit été dressé, plusieurs districts avoient achevé leur répartition, & enverroient bientôt leur travail.

Ici la délibération a été interrompue par une cérémonie bien attendrissante pour tous les Français. M. Penthion, à la tête de la municipalité, a paru à la barre, & il a présenté à l'Assemblée l'hommage des nouveaux officiers de la garde nationale parisienne. Ces braves militaires ont demandé à se présenter dans le sanctuaire des lois; ils ont été reçus avec tous les transports de l'affection & de l'enthousiasme, & pendant l'espace de demi-heure, ils ont défilé dans la salle de l'Assemblée au milieu des applaudissemens & des cris cent fois répétés: *vive la loi, vive la nation, vive l'Assemblée nationale, vive la garde parisienne*. M. Cheron s'est crié au milieu du transport général, *la constitution ou la mort*. Ce cri a été soudain répété par la partie droite de l'Assemblée, il a été répété par le côté gauche, il a été répété par le peuple dans les tribunes, il a été répété par la garde nationale, & la vaste enceinte de l'Assemblée a long-tems retenti de ces mots: *la constitution ou la mort, vive libre ou mourir*.

Quel spectacle consolant que celui des représentans

du peuple, confondu avec ses défenseurs, céder ensemble aux élans du patriotisme & jurer tout d'une voix de servir la patrie contre les tyrans & les perturbateurs. Qui, ce cri, la constitution ou la mort, est le cri de la nation françoise, & il retentira d'une manière terrible dans l'ame des factieux & des rebelles.

Lorsque le calme a fait place au bruit des applaudissemens, M. Vaublanc a proposé à l'assemblée de déterminer des récompenses pour les guerriers qui ont bien mérité de la patrie. Faites briller, disoit-il, aux yeux des guerriers, l'éclat de ces pompes triomphales qui ont fait remporter tant de victoires aux Romains. Quelle sera belle la séance où l'assemblée nationale décernera une récompense au général, au soldat qui aura sauvé sa patrie! que des places leur soient marquées dans des fêtes nationales; la seule manière de détruire les distinctions qui tiennent aux préjugés, c'est d'en créer de nouvelles qui se devront à la vertu: que le guerrier jouisse d'une distinction dont ne jouira pas le fils méprisable & inutile d'un grand-homme.

Le discours de M. Vaublanc a été très-applaudi: sa proposition est devenue le vœu de tous les cœurs, & tous les suffrages se sont réunis pour l'adopter. L'assemblée a chargé son comité d'instruction de lui présenter ses vues sur les récompenses à accorder aux guerriers.

Sur la proposition de M. Lassource, il a été décrété « que l'extrait de la scène attendrissante qui venoit de se passer, seroit envoyé à toutes les gardes nationales du royaume ».

M. le Montey qui, dans sa réponse au roi, n'avoit pu faire entrer les sentimens de tous les bons François, les a fait passer dans un projet d'adresse qui a paru d'abord concilier tous les suffrages; cependant MM. Grangeneuve, Lacroix, Couthon, Merlin & quelques autres se sont armés du ciseau de la censure, & ont voulu retrancher plusieurs phrases; l'adresse étoit, selon eux, une flagornerie indigne de l'assemblée & du roi; ils sont parvenus à faire effacer ces mots, que M. le Montey avoit mis, disoit-il, pour exprimer le sentiment pénible qu'il avoit éprouvé en faisant sa réponse au roi « L'assemblée nationale vient se soulager du silence auquel « Pa condamné le désir de rendre l'expression de ses sentimens plus imposante & plus profonde ».

Ce n'est pas dans une grande assemblée qu'on peut rédiger une pièce d'éloquence: aussi, si on n'avoit pas fermé la discussion, chacun auroit proposé les retranchemens qu'il croyoit convenables, & la rédaction de M. le Montey auroit disparu: chacun auroit proposé ses idées, & il en seroit résulté l'ouvrage le plus monstrueux & le plus disparate. Voici l'adresse telle qu'elle a été adoptée:

SIRE,

» Au langage que votre majesté lui a fait entendre, l'assemblée nationale a reconnu avec transport le roi des François: elle a senti plus que jamais le prix de l'harmonie des pouvoirs, de ces communications franches & mutuelles qui sont le vœu, qui feront le salut de l'empire: elle attachera toutes les forces de son attention sur les mesures décevantes que vous lui avez annoncées.

» Et si tel est l'ordre des événemens, qu'elles deviennent nécessaires, l'assemblée nationale, sire, promet à votre majesté une gloire plus vraie qu'aucun de ses ayeux n'en a obtenu; elle promet à l'Europe le spectacle nouveau de ce que peut un grand peuple outragé, dont tous les bras sont mus par tous les cœurs, & qui, vou-

lant fortement la justice & la paix, combattra pour lui-même, les ennemis qui sont les vôtres.

» De puissans intérêts, des jouissances vraies, sont préparés à votre majesté. Du Rhin aux Pyrénées, des Alpes à l'Océan, tous sera couvert des regards d'un bon roi, & d'un rempart d'hommes libres & fideles: sire, la famille à laquelle vous êtes attaché; voilà vos amis; ceux-là ne vous ont pas abandonné. Tous les représentans du peuple, tous les vrais François, ont dévoué leurs têtes pour soutenir la dignité nationale, pour défendre la constitution jurée par le roi chéri, dont elle a affermi le trône.

* * Les créanciers de M. Louis-Philippe-Joseph, prince françois, se rappelleront, d'après la convention faite à la première assemblée, qu'il n'y aura que ceux munis de titres ou de procurations qui seront admis à celle indiquée pour le 17. Cette précaution a été jugée nécessaire par les créanciers mêmes, pour éviter des étrangers qui ne doivent pas concourir à leur délibération.

Fait le 10 des six premiers mois 1791. Toute Lettres. Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	39 $\frac{1}{8}$	Cadix.....	22.
Hambourg.....	270.	Gênes.....	135.
Londres.....	20 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$	Livourne.....	145.
Madrid.....	22.	Lyon. Pay. des Saints... pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 11 décembre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2325.	22 $\frac{1}{2}$.	20.
Portion de 1600 liv.....	1475.		
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	300.		
Idem, de 100 liv.....	56.		
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	465.	64.	
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.....	$\frac{1}{2}$.	$\frac{3}{4}$.	b. pair.
Empr. de 125 millions, déc. 1784. 16. 16 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$.	16.	15 $\frac{1}{2}$.	$\frac{1}{4}$ b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	12 $\frac{1}{8}$.	12. b.	
Idem, sans bulletin.....	98.		
Bulletins.....	100.		
Reconnaissance de bulletins.....	70. 69.		
Act. nouv. des Indes. 1475. 70. 74. 72. 70. 68. 66. 68. 69. 70. 71.			
Caisse d'Escompte.....	4070. 80. 85. 80. 75. 72. 70. 65. 60.		
Demi-Caisse.....	2040. 32. 30. 28. 30.		
Quittance des Eaux de Paris.....	50. 55. 60.		
Act. de 80 millions, d'act. 1789. 1 $\frac{1}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{8}$. b. pair.			

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.....	94 $\frac{1}{2}$.	95.	94 $\frac{1}{2}$.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	87.	87 $\frac{1}{2}$.	$\frac{1}{4}$.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	84.	84 $\frac{1}{4}$.	84.

SPECTACLES.

- Théâtre de la Nation.* Aujourd'hui, les Amans généreux; suiv. de la Manie & des Arts.
- Théâtre Italien.* Auj. Félix ou l'Enfant trouvé, & Raseul Barbe bleue.
- Théâtre de la rue Feydeau.* Auj. la Cosa rara.
- Théâtre François,* rue de Richelieu. Auj. l'Etourdi, & Crispin rival de son Maître.
- Théâtre de Mlle. Montanier.* Aujourd. Isabelle de Salisbury. suivi du Désespoir de Jocrisse.
- Théâtre de Moliere,* rue Saint-Martin. Auj. le Mariage de Daniere; le Procureur arbitre, & Jérôme pointu.
- Théâtre François, Com. & Lyr.* Auj. Dupuis & Desronais; suiv. du Rendez-vous.